

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2012-12-17

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 8 h le 17 décembre 2013 à la salle du conseil au 135, rue Main, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Guy Larkin, Vincent Fontaine, Jacques Bogenez et Claude B. Meilleur

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ABSENT : Monsieur Patrick Clowery

ORDRE DU JOUR

14. Ouverture de la séance
15. Adoption de l'ordre du jour
16. Adoption du règlement n° 2014-01
17. Période de questions des citoyens et visiteurs
18. Clôture de la séance

13-12-17.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 8 h et déclare la séance ouverte.

13-12-17.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13-12-17.03

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-01

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU D'adopter le règlement n° 2014-01 intitulé « *Règlement ayant pour objet d'établir le budget et de déterminer les taux de taxes et de compensation pour l'exercice financier 2014* »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13-12-17.04

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Aucun visiteur

13-12-17.05

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 8 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale